Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 16 juin 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 537-539, chemin du Lac-Millette

L'objet est de régulariser :

- l'implantation d'une terrasse avec un empiètement de 3,98 m en cour arrière pour un immeuble dans la zone H 314, alors que le *Règlement de zonage*, prescrit un empiètement maximal de 2 m,
- l'implantation d'une terrasse à une distance de 0,2 m de la ligne arrière, alors que le *Règlement*, prescrit une distance minimale d'un (1) m d'une ligne de terrain;

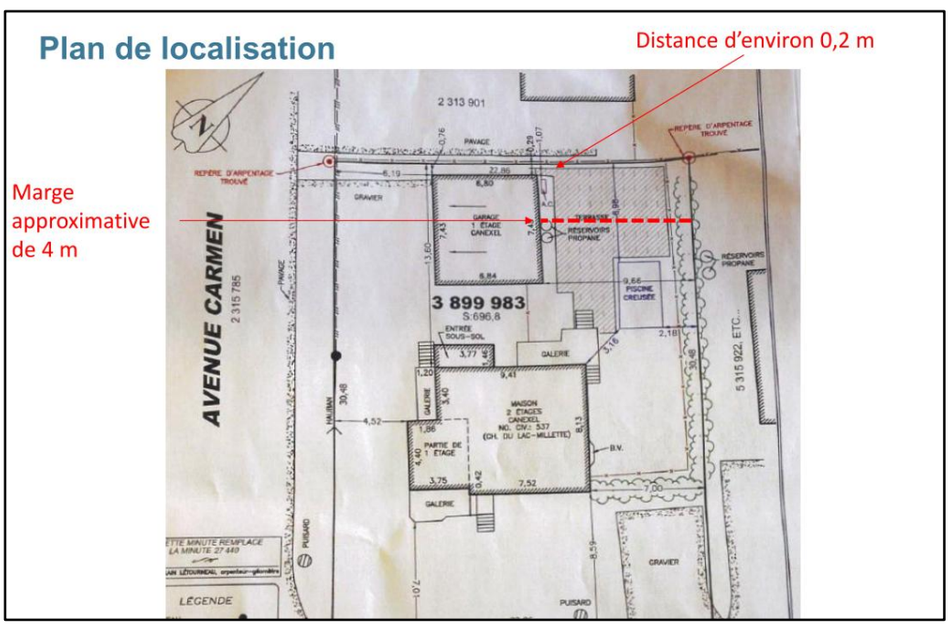

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA